



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



La Haye, le 8 novembre 2004
14431/04 (Presse 315)
(OR. en)

**Cinquième sommet Inde-UE
La Haye, le 8 novembre 2004
Communiqué de presse conjoint**

Le 5ème sommet entre l'UE et l'Inde a eu lieu à La Haye, Pays-Bas, le 8 novembre 2004. L'UE était représentée par le premier ministre des Pays-Bas, M. Jan Peter Balkenende, en qualité de président du Conseil européen, M. Romano Prodi, président de la Commission européenne, M. Javier Solana, Secrétaire Général / Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, M. Pascal Lamy, commissaire européen chargé des relations commerciales ainsi que le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Bernard Bot. L'Inde était représentée par M. Manmohan Singh, premier ministre, M. Natwar Singh, ministre des relations extérieures, et M. Kamal Nath, ministre du commerce et de l'industrie.

Les représentants des parties ont adressé le message suivant:

P R E S S E

Nous constatons avec satisfaction que le sommet s'est déroulé dans une excellente atmosphère et a permis de réaliser une part substantielle des objectifs. Le sommet a mis en évidence les progrès considérables qui ont été accomplis dans la consolidation des relations entre l'UE et l'Inde depuis notre premier sommet en 2000. Nous nous réjouissons en particulier de la communication de la Commission européenne de juin 2004 intitulée "Un partenariat stratégique UE-Inde", du document publié par l'Inde en août 2004 suite à cette communication, des conclusions du Conseil de l'UE du 11 octobre 2004 et de la recommandation du Parlement européen datée du 28 octobre 2004.

L'Inde et l'UE, qui constituent les deux plus grandes démocraties du monde, rappellent que leur partenariat repose sur le fondement solide de valeurs et de convictions partagées. Notre engagement commun en faveur de la démocratie, du pluralisme, de l'État de droit et du multilatéralisme dans les relations internationales est un facteur de stabilité et de paix dans le monde. Nous reconnaissons qu'au fil des ans, notre partenariat, qui n'était au départ qu'une coopération centrée sur les aspects économiques et le développement, a évolué pour acquérir une dimension plus politique et stratégique et nous pensons qu'il devrait encore être renforcé par un dialogue plus intensif.

1. Nous convenons de faire progresser, dans un avenir immédiat, la mise en œuvre d'actions essentielles dans les domaines suivants:
 - élaborer en commun, sur la base de la communication de la Commission, des conclusions du Conseil et du document par lequel l'Inde a répondu à ladite communication, un plan d'action global UE-Inde pour un partenariat stratégique et une nouvelle déclaration politique conjointe, en vue de leur adoption à l'occasion du 6ème sommet;
 - encourager l'organisation d'échanges parlementaires réguliers et institutionnalisés entre le Parlement indien et le Parlement européen. La coopération entre partis politiques, syndicats, associations professionnelles, universités et sociétés civiles sera également encouragée;
 - mettre en place un dialogue sur le désarmement et la non-prolifération;
 - envisager l'organisation d'échanges de vues réguliers sur les possibilités de coopération dans des domaines tels que la résolution des conflits, les opérations de maintien de la paix et la reconstruction;
 - renforcer le flux d'étudiants et d'universitaires entre l'UE et l'Inde en finançant un programme de bourses spécifiques à l'Inde dans le cadre d'Erasmus Mundus;
 - créer un comité "énergie" chargé de coordonner les efforts communs;

- organiser des ateliers communs sur l'ingénierie automobile, la génomique et les sciences de la vie ainsi que la nanotechnologie;
 - organiser un forum sur l'environnement UE-Inde afin d'échanger les points de vue et des informations concernant les questions d'intérêt mutuel, le savoir-faire, les technologies ainsi que la recherche et les analyses de thèmes spécifiques.
2. L'Inde se félicite de l'élargissement de l'UE, de la signature par les chefs d'État et de gouvernement de l'UE du traité établissant une constitution pour l'Europe ainsi que des efforts visant à donner un nouvel élan à la stratégie de Lisbonne, dont l'objectif est de faire de l'Europe l'économie la plus compétitive du monde en 2010. Nous affirmons que l'approfondissement et l'élargissement de l'UE devraient contribuer à renforcer encore davantage nos relations.
 3. L'UE salue les initiatives politiques déployées par le gouvernement indien dans le cadre du programme minimum commun et son engagement indéfectible en faveur des réformes économiques destinées à stimuler la croissance, les investissements et l'emploi.
 4. Nous avons examiné l'évolution de la situation depuis le dernier sommet UE Inde, qui s'est tenu à New Delhi en novembre 2003. Nous exprimons notre satisfaction au vu des progrès accomplis en ce qui concerne les différents points énumérés dans le plan d'action adopté lors de ce sommet.
 5. Nous sommes convenus d'intensifier la coopération et de prendre des mesures pour faciliter et développer les échanges bilatéraux et les flux d'investissement, compte tenu de l'importance de réaliser les potentialités des marchés en croissance de l'Inde et de l'UE et des effets mutuellement bénéfiques d'une interaction économique accrue. Nous nous engageons à faire avancer les questions essentielles à l'amélioration de l'accès aux marchés ainsi qu'à la création d'un environnement économique favorable.
 6. Nous sommes encouragés par la tenue en mars 2004 de la première réunion du comité directeur au titre de l'accord scientifique et technologique ainsi que par les mesures prises en vue de favoriser une plus grande coopération dans ce domaine d'importance vitale pour les deux communautés.
 7. Nous nous félicitons des avancées réalisées dans les discussions en cours sur le projet d'accord de coopération entre l'UE et l'Inde concernant le projet de navigation par satellite Galileo. Cet accord assurera une participation équitable de L'Inde aux segments spatial, terrestre et utilisateur du programme Galileo et garantira la possibilité d'accéder depuis le territoire indien à un signal de la plus haute qualité. L'Inde disposant de capacités éprouvées dans le domaine des activités liées à l'espace, aux satellites et à la navigation, l'accord donnera une impulsion appréciable à la coopération industrielle entre l'UE et l'Inde dans un grand nombre de domaines de haute technologie. Nous nous déclarons résolus à poursuivre les discussions en vue de conclure cet accord dans un avenir proche.

L'UE et l'Inde ont en commun des programmes spatiaux très développés et une longue tradition de coopération par l'intermédiaire de leurs agences spatiales respectives, l'Agence spatiale européenne (ASE) et l'Agence spatiale indienne (ISRO), en vue de l'exploration et de l'utilisation pacifiques de l'espace. L'UE se déclare intéressée par la mission indienne d'exploration lunaire non habitée "Chandrayaan-1". Nous soutenons et encourageons la coopération entre l'ASE et l'ISRO.

8. Nous prenons note de l'heureuse conclusion de l'accord de coopération douanière et comptons qu'il permettra de renforcer les échanges ainsi que la lutte contre la fraude douanière.
9. Nous nous réjouissons de constater que les négociations relatives à l'accord maritime sont en bonne voie.
10. Notre dialogue stratégique sur la société de l'information continue à donner d'excellents résultats. Nous nous félicitons de l'issue heureuse du Forum de la coopération sur la société de l'information "EuroIndia 2004", qui s'est déroulé à New Delhi du 24 au 26 mars 2004. Nous convenons d'œuvrer à l'élaboration d'un mécanisme mutuellement acceptable permettant de relier entre eux les réseaux d'information européen et indien afin de faciliter les rapprochements dans le domaine de la recherche et du développement technologique.
11. Nous cautionnons la poursuite du développement de l'Initiative conjointe pour la promotion du commerce et des investissements au moyen de l'institution de la "table ronde" des dirigeants d'entreprises et des séminaires d'affaires.
12. Nous reconnaissons qu'il est particulièrement important de renforcer les échanges d'étudiants et d'universitaires entre l'UE et l'Inde. Nous nous félicitons de l'initiative visant à mettre en place, en liaison avec le programme Erasmus Mundus, un système de financement des bourses (33 millions d'euros) accordées à des étudiants indiens qui suivent des cours de mastères européens de haut niveau. Nous encourageons également la création de chaires dans certaines universités en Inde et dans l'UE.
13. Nous nous félicitons que les deux parties aient signé le mémorandum d'accord sur le programme de partenariat avec deux États de l'Union indienne, qui fournit un cadre de coopération dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'environnement. Nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme concernant l'état de préparation à la gestion des catastrophes (10 millions d'euros) et nous insistons sur la mise en place rapide du programme de partenariat avec les deux États (160 millions d'euros) et du programme de développement du commerce et de l'investissement (14 millions d'euros).
14. Nous réaffirmons notre conviction commune quant à l'égale importance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ainsi que notre détermination à œuvrer à leur mise en œuvre pleine et entière. Nous avons affirmé notre volonté de continuer à débattre de tous les droits de l'homme sans exception.

15. Nous soulignons la dimension culturelle de nos relations. Sur la base de notre riche patrimoine culturel, nous encourageons volontiers le dialogue entre les acteurs culturels européens et indiens et sommes favorables à la promotion des échanges, des événements et de la coopération à tous les niveaux, notamment dans le cadre des futurs sommets UE-Inde. La déclaration conjointe UE-Inde sur les relations culturelles énonce nos objectifs.
16. Nous condamnons catégoriquement tous les actes, méthodes et pratiques terroristes et soulignons que la solidarité et la coopération internationale font partie intégrante de la lutte contre le terrorisme. Nous insistons sur le fait que les mesures de lutte contre le terrorisme devraient couvrir tous les domaines et s'inscrire dans la durée. Nous soulignons que, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, il convient de continuer à renforcer la coopération et qu'il s'agit là d'un domaine prioritaire pour le plan d'action UE-Inde en vue d'un partenariat stratégique. Nous nous efforcerons notamment
- de renforcer le consensus international et d'accroître les efforts déployés au niveau international pour lutter contre le terrorisme;
 - de réduire l'accès des terroristes aux ressources financières et aux autres ressources économiques;
 - d'assurer la sécurité des transports internationaux et l'efficacité des systèmes de contrôles aux frontières;
 - de trouver la parade aux facteurs qui créent un environnement propice au terrorisme, y compris ceux qui contribuent à alimenter le terrorisme et à grossir ses rangs;
 - d'examiner les moyens de renforcer le dialogue en matière de lutte contre le terrorisme en traitant, le cas échéant, d'autres questions liées à la sécurité.

Nous continuerons d'appuyer les travaux accomplis par les Nations Unies en vue d'assurer l'adhésion universelle à toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi qu'à toutes les conventions des Nations Unies sur le terrorisme et aux protocoles y relatifs, et d'en garantir la mise en œuvre intégrale, y compris en œuvrant en faveur d'un accord sur le projet de Convention générale sur le terrorisme international. La lutte contre le terrorisme doit être menée dans le plein respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'État de droit.

17. Nous confirmons notre ferme soutien à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et soulignons le rôle essentiel joué par le protocole de Kyoto. Nous nous félicitons de la ratification de ce protocole par la Fédération de Russie et demandons instamment aux pays qui ne l'ont pas encore ratifié de le faire rapidement. Nous coopérerons à la mise en place d'un cadre destiné à orienter, après 2012, l'action menée au niveau mondial en vue d'atteindre les objectifs de la CCNUCC et de concrétiser davantage les mesures prises pour s'attaquer aux changements climatiques. Nous avons également l'intention de coopérer pour donner effet au plan de mise en œuvre de Johannesburg, approuvé lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD).

18. Nous rappelons qu'il importe de mettre en œuvre le programme d'action établi lors de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que la déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001. Il a été souligné que, pour s'attaquer aux maladies transmissibles, notamment le VIH/SIDA, il convient de concevoir des solutions au niveau local en tenant compte de la population. Nous insistons sur le fait que nos instituts de recherche, nos experts dans les secteurs des biotechnologies et nos gouvernements doivent coopérer dans le domaine de la recherche et du développement de traitements préventifs et thérapeutiques, y compris la mise au point de vaccins, contre les maladies les plus importantes telles que le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme.
19. L'Inde et l'UE veulent promouvoir de concert la paix et la sécurité mondiales et demeurent attachées à l'objectif d'un désarmement universel. Compte tenu des préoccupations partagées par la communauté internationale quant à la menace que constitue la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, notamment leur acquisition par des acteurs non gouvernementaux, nous sommes résolus à renforcer les mesures communes visant à lutter contre la prolifération des ADM et de leurs vecteurs. Nous sommes convaincus que notre réponse aux défis qui se posent en matière de prolifération passe par des consultations multilatérales renforcées et par la mise en commun de tous les efforts et ressources. Les experts indiens et ceux de l'UE se réuniront pour définir des domaines précis de coopération. Nous convenons que des mesures efficaces de contrôle des exportations pour les biens à double usage peuvent jouer un rôle important dans la prévention de la prolifération et que ces mesures ne doivent pas entraver la coopération internationale concernant les matières, équipements et technologies à usage pacifique.
20. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer le rôle des Nations Unies. Un système multilatéral effectif fondé sur les principes du droit international avec, en son centre, une Organisation des Nations Unies forte, est essentiel pour assurer la paix et la sécurité internationale et pour répondre aux menaces et relever les défis qui se posent au niveau mondial. Nous reconnaissons la nécessité de faire en sorte que le système multilatéral soit mieux à même de progresser sur les objectifs de l'agenda mondial, y compris le développement durable et la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire. À cet égard, nous avons souligné que nous souhaitons vivement que l'événement de premier plan de l'ONU en 2005 soit une réussite et nous sommes convenus d'appuyer une approche globale qui permettrait de mettre en œuvre la Déclaration du millénaire et les objectifs de développement fixés par cette dernière et de traiter des questions liées à la paix et à la sécurité ainsi qu'à la réforme de l'ONU.
- Nous insistons sur la nécessité de parvenir, lors de la treizième réunion de la Commission du développement durable (CDD), à des conclusions négociées qui accélèrent la mise en œuvre d'actions clés en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains.
21. Nous renouvelons notre soutien au processus en cours qui vise à réformer l'Organisation des Nations Unies et ses principaux organes, notamment l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, en vue de renforcer et d'accroître la représentativité, la transparence et l'efficacité du système des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt le rapport du Groupe de haut niveau sur les menaces, défis et changements institué par le Secrétaire général des Nations Unies. Nous sommes convenus de procéder à un échange de vues sur le rapport et les recommandations qu'il formulera sur ces questions.

22. Nous nous déclarons fermement déterminés à œuvrer à la reconstruction et à la stabilisation de l'Afghanistan en partenariat avec le gouvernement afghan. Nous saluons le processus de démocratisation lancé en Afghanistan et nous félicitons en particulier que des élections présidentielles aient eu lieu le 9 octobre, permettant ainsi à des millions d'Afghans de voter avec beaucoup d'enthousiasme. Néanmoins, nous faisons part de notre préoccupation face aux menaces qui pèsent toujours sur la stabilité et face aux actes terroristes, notamment dans le Sud et le Sud-Est de l'Afghanistan. Le développement rapide de la culture du pavot et de la production de drogue constitue un grave problème contre lequel il convient de lutter en priorité. Par conséquent, nous nous déclarons une nouvelle fois résolus à aider les autorités afghanes dans les efforts qu'elles consentent dans ce domaine.

23. Nous avons examiné la situation au Moyen-Orient et convenons que l'intention d'Israël de se retirer de toutes les implantations à Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie peut être une étape sur la voie d'une solution reposant sur l'existence de deux États et pourrait relancer la dynamique de la feuille de route, pour autant que ce retrait intervienne conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et qu'il s'inscrive dans le cadre de la feuille de route, qu'il constitue un pas en avant vers un règlement du conflit fondé sur l'existence de deux États, qu'il n'entraîne pas de déplacement des colonies de peuplement vers la Cisjordanie, qu'il comporte un transfert organisé et négocié de responsabilités à l'Autorité palestinienne et qu'Israël facilite la réhabilitation et la reconstruction à Gaza. Le retrait proposé devrait être coordonné comme il se doit avec la communauté internationale, afin qu'il puisse aboutir à une normalisation de la situation à Gaza, ce qui permettrait d'y garantir la sécurité et d'y mener des actions de réhabilitation et de reconstruction.

Nous engageons de nouveau les parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la feuille de route et de coopérer sans tarder avec le Quatuor. Nous réaffirmons que seules des négociations politiques entre les parties, menées avec le soutien actif de la communauté internationale, permettront de trouver une solution juste, pacifique et durable au conflit au Moyen Orient. Cette solution globale doit aussi inclure la Syrie et le Liban.

24. Nous nous félicitons du rétablissement de la pleine souveraineté de l'Irak et de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui montre bien le soutien qu'apporte la communauté internationale au gouvernement intérimaire irakien alors que celui-ci mène le pays vers des élections. Nous notons avec une satisfaction particulière le rôle accordé à l'ONU par la résolution 1546. Nous soulignons notre préoccupation face à la campagne de violence terroriste qui entraîne actuellement la perte de nombreuses vies humaines, notamment parmi les civils. Nous condamnons les actes de violence et les attentats sous toutes leurs formes, y compris les enlèvements et l'assassinat brutal d'otages, qui constituent des obstacles sur la voie de l'évolution politique et de la reconstruction économique de l'Irak. Nous sommes convenus de continuer à œuvrer en faveur de l'avènement d'un Irak stable, sûr, démocratique et doté d'un gouvernement représentatif et d'apporter notre contribution à l'effort multilatéral pour la reconstruction de l'Irak en vue de rétablir la paix et la prospérité. Nous encouragerons les voisins de l'Irak à mettre en œuvre une action constructive et un soutien régional en faveur du processus politique et de reconstruction dans ce pays.

25. Nous nous félicitons que le gouvernement sri-lankais et les TLET (Tigres de libération de l'Eelam tamoul) se déclarent résolus à parvenir à un règlement pacifique du conflit et nous encourageons les parties à reprendre les pourparlers de paix sans tarder. Nous rappelons notre point de vue commun selon lequel un accord de paix ne peut s'inscrire dans la durée que s'il respecte les droits et la participation légitimes de tous les groupes ethniques, qu'il préserve l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Sri Lanka et qu'il est fondé sur les principes de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Nous faisons observer que la négociation n'aboutira que si les parties acceptaient de faire preuve de courage politique et de souplesse dans les pourparlers de paix.
26. Nous partageons le même point de vue quant à la situation au Népal et nous félicitons de la formation d'un gouvernement multipartite. Nous encourageons la reprise de négociations de paix entre le gouvernement népalais et les insurgés maoïstes. Nous sommes favorables à un règlement rapide de la crise fondé sur la démocratie pluripartite et la monarchie constitutionnelle. Nous invitons toutes les parties à respecter le droit humanitaire international ainsi que les normes en vigueur dans le domaine des droits de l'homme et les engagements pris à cet égard.
27. Nous avons examiné la situation en Birmanie/au Myanmar. Nous convenons que tous les partis politiques et tous les groupes ethniques devraient participer à la Convention nationale et nous appuyons les efforts déployés par le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU visant à faciliter la réconciliation politique. Les deux parties conviennent que le processus démocratique en Birmanie/au Myanmar contribuera tant à la paix qu'à la prospérité dans le pays.
28. L'UE se félicite que les relations entre l'Inde et le Pakistan évoluent de manière encourageante et espère qu'elles seront consolidées par le dialogue global en cours, dans un climat paisible, sans violences ni menace terroriste, conformément à la volonté exprimée par les deux pays dans leurs communiqués de presse conjoints du 6 janvier et du 24 septembre 2004. Nous partageons le point de vue selon lequel une amélioration des relations entre l'Inde et le Pakistan ainsi qu'un approfondissement de l'intégration régionale en Asie du Sud seront complémentaires.
29. Nous saluons les résultats fructueux du sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) tenu à Islamabad en janvier 2004 ainsi que l'accord sur la zone de libre échange de l'Asie du Sud (SAFTA) qui a été conclu récemment et qui favorisera l'intégration économique de la région. Nous prenons acte de la volonté de l'UE de coopérer et de faire bénéficier l'ASACR de l'expérience qu'elle a acquise en matière de coopération régionale.
30. Nous prenons note du souhait de l'Inde de devenir dès que possible membre de l'ASEM en vue de compléter le statut de partenaire de dialogue dont elle bénéficie dans le cadre des sommets de l'ASEAN.

31. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à renforcer le régime multilatéral instauré dans le cadre de l'OMC. Nous accueillons favorablement le texte-cadre adopté par les membres de l'OMC à Genève. Un travail important reste certes encore à accomplir, mais le texte confirme déjà l'utilité et la primauté du système commercial multilatéral et l'importance que les membres de l'OMC lui accordent. Tant l'UE que l'Inde ont joué un rôle fondamental dans la formulation et l'adoption du texte et elles ont travaillé en étroite collaboration et dans un esprit constructif sur des parties essentielles de ce texte. Nous réaffirmons que la dimension "développement" demeure au cœur des négociations en cours. Nous poursuivrons notre relation de travail tout au long du cycle et contribuerons ainsi à faire aboutir les négociations.
 32. Nous convenons que le 6ème sommet UE-Inde se tiendra à New Delhi fin 2005, aux dates que nous fixerons d'un commun accord.
-